



Initiative populaire fédérale «Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976
sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale
sur la vérification des listes de signatures déposées le 21 février 2023 à l'appui
de l'initiative populaire fédérale «Pour une économie responsable respectant
les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 106 320 signatures déposées, 105 940 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Allianz für Umweltverantwortung, Waisenhausplatz 21, case postale, 3001 Berne.

22 mars 2023

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2021 1923

**Initiative populaire fédérale
«Pour une économie responsable respectant les limites planétaires
(initiative pour la responsabilité environnementale)»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	25 828	176
Berne	19 144	31
Lucerne	7 443	14
Uri	172	3
Schwyz	620	0
Obwald	202	0
Nidwald	329	0
Glaris	531	0
Zoug	1 405	4
Fribourg	4 044	10
Soleure	2 833	13
Bâle-Ville	3 295	0
Bâle-Campagne	2 402	11
Schaffhouse	1 901	4
Appenzell Rhodes-Ext.	521	2
Appenzell Rhodes-Int.	59	0
Saint-Gall	3 972	3
Grisons	1 418	16
Argovie	6 215	21
Thurgovie	1 519	8
Tessin	2 932	13
Vaud	8 242	22
Valais	2 001	4
Neuchâtel	2 421	2
Genève	5 586	0
Jura	905	23
Suisse	105 940	380